

Index AI : PRE01/185/2013
17 April 2013

Venezuela. Au lendemain des élections, les morts et les menaces doivent cesser

Les violences qui font suite à l'élection présidentielle du dimanche 14 avril au Venezuela ne peuvent que s'intensifier si les autorités ne mènent pas rapidement des investigations efficaces en vue de traduire les responsables présumés en justice, a déclaré Amnesty International.

D'après le procureur général du Venezuela, le bilan s'élève à au moins sept morts, 61 blessés et 135 arrestations, depuis la publication des résultats de l'élection, montrant une courte victoire de l'ancien vice-président Nicolás Maduro.

Selon des informations parvenues à Amnesty International, des professionnels des médias, des militants politiques et sociaux, des défenseurs des droits humains et des personnes participant à des événements et manifestations politiques ont été la cible d'attaques, à la veille comme au lendemain du scrutin.

« Les violents heurts dont le Venezuela est le théâtre depuis deux semaines sont très inquiétants – les autorités ont le devoir de garantir à tous le droit à la participation politique et à la manifestation pacifique, et de veiller à ce que les forces de sécurité respectent les normes internationales en vue de maintenir l'ordre public et de contenir des actes violents potentiels, a expliqué Guadalupe Marengo, directrice adjointe du programme Amériques d'Amnesty International.

« Il est également essentiel de fournir une protection adéquate aux membres des organisations de la société civile et médiatique qui sont la cible d'attaques, afin qu'elles puissent poursuivre leur travail légitime qui consiste à informer le grand public et à surveiller la situation des droits humains dans le pays, sans craindre de représailles. »

Au mois de mars, avant l'élection, Amnesty International a adressé [une lettre à tous les candidats](#), soulignant que chacun au Venezuela a le droit d'organiser des manifestations pacifiques et d'y prendre part.

« Les autorités vénézuéliennes ont le devoir de promouvoir, de protéger et de respecter le droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique, reconnu par le droit international et par la Constitution du pays, a indiqué Guadalupe Marengo.

« Cela englobe le droit de participer à des manifestations pacifiques pour protester contre les politiques, les lois et les actions du gouvernement au pouvoir. »